

DECISION N° DEC 24.043/D

**MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 3 400 000
EUROS AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE AU TITRE
DES INVESTISSEMENTS 2024**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU l'offre de prêt de l'Agence France Locale, annexée à la présente décision ;

CONSIDÉRANT le besoin d'emprunt au titre des investissements de l'année 2024,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CONTRACTER auprès de l'Agence France Locale un emprunt d'un montant de 3 400 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 3 400 000 € ;
- Phase de mobilisation du 18 juillet 2024 au 20 mars 2025 :
 - Taux d'intérêt : Euribor 3M + 0.45% ;
 - Trimestriel ;
 - Calcul des intérêts : Exact/360
 - Commission de non utilisation : Non appliquée
- Phase de consolidation au 20 mars 2025 :
 - Durée : 25 ans ;
 - Taux fixe à 3.63% ;
 - Amortissement linéaire trimestriel ;
 - Calcul des intérêts : Exact/360 ;
 - Commission d'engagement : Non appliquée

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

DECISION N° DEC 24.043/D

OBJET : MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 3 400 000 EUROS AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2024

ARTICLE 3 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 04 juillet 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 04/07/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 24.043/D

Objet de l'acte : MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 3 400 000 EUROS AUPRES
DE L'AGENCE FRANCE LOCALE AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2024

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 3 - Emprunts

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240704-BRU_AR_23919_1-AR

Date de l'acte : 04/07/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_23919_1

Date de réception en Préfecture : 04 juillet 2024